

<b>Intitulé du Projet</b>	Projet d'Amélioration des Services Énergétiques ( <b>PASE</b> )			
<b>Secteur d'activité</b>	Energie			
<b>Ministère ou organisme de tutelle</b>	Ministère de l'Énergie (ME)			
<b>Coût global</b>	36 562 millions F CFA			
<b>Source de financement</b>	<b>Nature :</b>	<b>Montant : (en USD et CFA)</b>		
	IDA (Prêt)	60 millions \$ US équivalent à 54,9 millions Euros) soit 36,012 milliards F CFA		
	Etat béninois	550 millions F CFA		
<b>Type de financement par bailleurs</b>	Prêt IDA (crédit 6105 BJ)			
<b>Contrepartie béninoise</b>	550 millions F CFA			
<b>Date de signature :</b> 14 juillet 2017	<b>Date de mise en vigueur :</b> 12 février 2018	<b>Date de démarrage :</b> 12 février 2018	<b>Date de clôture :</b> 31 décembre 2023	<b>Nombre et Durée de prolongation :</b> 0
<b>Coordonnateur du projet :</b>	<b>Nom &amp; Prénoms :</b>	SIKIROU Babatoundé Ganiou		
	<b>Coordonnées (Téléphone et e-mail) :</b>	Tél: 97 68 84 90 /94 01 28 62	Email: <a href="mailto:sikgan@yahoo.fr">sikgan@yahoo.fr</a> ; <a href="mailto:daem_pase@yahoo.com">daem_pase@yahoo.com</a>	
<b>Contexte et justification :</b>	<p>La situation financière de la SBEE est précaire. Avant 2010, la SBEE avait d'importants déficits. Cette situation s'est légèrement améliorée depuis la hausse des prix de 2010 et l'abandon progressif des centrales thermiques des régions septentrionales du pays grâce à l'interconnexion entre le réseau Nord du Bénin et la ligne de transport de la CEB au nord du Togo ainsi que les investissements dans la réhabilitation sous financement de la Banque mondiale.</p> <p>Les pertes observées lors des opérations de distribution de l'électricité sont énormes, 40% des montants facturés par la SBEE ne sont pas collectés. La plus grande partie de ces fonds étant due par les entreprises publiques et d'autres segments de clients à revenus élevés. Une longue liste de potentiels clients attend un branchement électrique depuis des mois. Le réseau est vieillissant et la maintenance inadéquate. Certaines sous-stations fonctionnent avec des systèmes de protection défectueux et des transformateurs surchargés. Les branchements électriques illégaux et non sécurisés sont légion dans les zones périurbaines à forte densité des principaux centres urbains tels que Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi, Parakou et Natitingou, où de nombreux ménages demeurent dans le noir. Les pertes globales (commerciales et techniques) sont estimées de manière très conservatrice à 24 pour cent.</p> <p>Par ailleurs, au regard du fort engagement du Gouvernement à améliorer la performance du sous-secteur de la distribution et son importance critique pour la viabilité financière du secteur dans l'ensemble, le présent projet (PASE) compte se focaliser principalement sur l'amélioration des performances opérationnelles de la SBEE. Le projet servira aussi de passerelle vers un projet de suivi de l'accès à l'énergie en appuyant le développement de plans et études nécessaires et le maintien de la portée réussie du sous-secteur de la biomasse obtenue dans le cadre des projets énergétiques passés appuyés par la Banque mondiale.</p>			

<p><b>Objectifs du projet</b></p>	<p><b>Objectif global :</b> Améliorer les performances opérationnelles de la SBEE, étendre l'accès à l'électricité des zones ciblées et promouvoir la gestion communautaire des ressources forestières.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les pertes subies par les entreprises de distribution d'électricité ;</li> <li>• Offrir un service d'électricité amélioré dans les zones ciblées dont les réseaux de distribution seront réhabilités ;</li> <li>• Autonomiser les communautés rurales en vue de la gestion durable des ressources forestières.</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus à la fin du projet</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réduction des pertes de distribution (techniques et commerciales) du service public de distribution de 24% à 21% ;</li> <li>• 125 000 personnes disposent d'un service électrique nouveau (connexion électrique) ou amélioré (meilleure fourniture électrique) ;</li> <li>• L'augmentation des recettes provenant des clients gros consommateurs de 10% ;</li> <li>• 300 000 ha de forêts sont couverts par les plans de gestion forestière communautaire.</li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Groupe cible :</b> Populations du Bénin, plus particulièrement des zones d'intervention du projet.</p> <p><b>Composantes</b> Le Projet d'Amélioration des Services Energétiques (<b>PASE</b>) est composé de quatre composantes à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Composante 1 : Amélioration des performances opérationnelles de la SBEE</b> Cette composante financera l'acquisition et l'installation de compteurs intelligents chez des clients à revenus élevés ; la création d'un centre de contrôle des mesures ; l'acquisition et installation d'infrastructures avancées relatives au comptage et de logiciels de gestion de systèmes d'informations ; la mise à jour de la base de données clients ; la création et la formation d'une équipe d'inspection et de détection de vols d'électricité ; la fourniture de services d'assistance technique, et enfin l'installation et l'opérationnalisation d'un centre d'appels clients permettant aux clients d'exprimer leurs plaintes/problèmes et à la SBEE de suivre le temps de réponse.</li> <li>• <b>Composante 2 : Renforcement et extension du réseau de distribution dans les zones ciblées</b> Cette composante financera l'expansion du réseau MT/BT afin de rééquilibrer les charges, régulariser les branchements électriques informels et fournir de nouveaux branchements aux quartiers proches et non desservis ; l'acquisition d'installations et d'équipements essentiels, notamment un atelier de réparation des transformateurs et pièces de rechange associées, ainsi que divers équipements de protection et outils de mesure. Enfin, pour réduire la demande de crête en électricité et la consommation énergétique non payée des municipalités, la composante promouvra un éclairage public conforme à l'efficacité énergétique.</li> <li>• <b>Composante 3 : Gestion communautaires des combustibles ligneux</b> La Composante 3 contribuera à réduire la pression grandissante sur les forêts du nord du Bénin en mettant au point et en étendant aux nouvelles régions les pratiques de gestion forestière communautaire réussies, sensibles au genre et financées dans le cadre des projets PFSE et DAEM.</li> <li>• <b>Composante 4 : Appui au développement et à la mise en œuvre du secteur</b> La composante contribuera à une meilleure planification du déploiement de l'accès à l'électricité dans le pays, appuiera le développement de principales institutions du sous-secteur de l'électricité et garantira la mise en œuvre effective du projet. Au rang des activités de renforcement des capacités, citons</li> </ul>

	<p>la mise en œuvre des recommandations tirées d'études financées dans le cadre du projet PFSE.</p> <p><b>Organisation et gestion</b>  Les activités du projet sont exécutées sous la responsabilité d'une Unité de Coordination du Projet (UCP). L'UCP est placée sous la tutelle administrative de la Direction Générale des Ressources Energétiques du Ministère de l'Energie.</p> <p><b>Durée :</b>  Le PASE est prévu pour durer cinq (05) ans ; ainsi la clôture du projet est prévue pour le 31 décembre 2023.</p> <p><b>Stratégie d'intervention :</b>  Pour une mise en œuvre efficace et efficiente du projet, une unité de gestion indépendante a été mise en place pour la conduite du projet. Cette est composée du Coordonnateur, des responsables chargés de la gestion financière, de la passation de marchés, du suivi-évaluation, des aspects environnementaux et sociaux et des responsables techniques chargés de l'exécution des différentes composantes du projet.</p>
<p><b>Zones d'intervention du projet</b></p>	<p>Département du Littoral : Cotonou ;  Département de l'Atlantique : Abomey-Calavi ;  Département de l'Ouémé : Porto-Novo ;  Département du Mono : Lokossa ;  Département du Zou : Djidja, Abomey, Bohicon ;  Département des Collines : Dassa, Glazoué, Savalou, Bantè ;  Département du Borgou : Parakou, N'Dali, Pèrèrè ;  Département de la Donga : Bassila, Djougou ;  Département de l'Atacora : Natitingou ;  Tout autre endroit qui bénéficiera du branchement des compteurs à prépaiement.</p>